

25 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 février 2005

## Armes chimiques

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'exécution de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, et sur leur destruction (\*).

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'exécution de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, et sur leur destruction (\*).

L'avant-projet prévoit la pénalisation d'infractions contre les interdictions de cette Convention. Il confirme le Ministre des Affaires étrangères comme autorité nationale. L'avant-projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (\*) faite à Paris, le 13 janvier 1993.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe